

Validation des Acquis de l'Expérience du Diplôme d'État de professeur de musique

PROGRAMME DE LA PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT (mise à jour 22 avril 2020)

Objectifs et contenu

L'accompagnement est une aide méthodologique à la constitution du dossier de validation des acquis de l'expérience et une préparation à l'entretien avec le jury.

Cet accompagnement est proposé par différents organismes, dont le pôle Aliénor. Le candidat.e est totalement libre de choisir ou pas un accompagnement ainsi que l'organisme prestataire.

L'accompagnement proposé est composé d'une aide méthodologique à la description des activités et de l'expérience du candidat.e correspondant aux exigences du référentiel de certification visée, un travail de formalisation de son dossier de validation et une préparation de l'entretien avec le jury.

L'accompagnement VAE est un dispositif proposé au candidat.e afin de l'aider dans sa démarche de VAE et plus particulièrement dans l'étape de constitution du dossier de validation (description de ses activités, l'analyse des spécificités de ses situations de travail, l'examen du travail réel et non du travail prescrit, dans la prise de recul et dans la structuration de sa pensée) et en amont de l'entretien avec le jury.

Compte-tenu de la situation sanitaire liée au Covid 19, les modalités de déroulement de cet accompagnement sont modifiées, et sont proposées EN DISTANCIEL.

Des impératifs d'organisation pourront entraîner d'éventuelles modifications.

Dates / Lieu / Modalités / Intervenant.e.s

Période globale : du 6 juillet au 8 décembre 2020

Nombre d'heures : 20 heures au total

Public visé : tout.e candidat.e ayant été déclaré.e recevable et s'engageant dans une démarche de VAE du diplôme d'État de professeur de musique au pôle Aliénor

Intervenant.e.s : Spécialistes en formalisation verbale, écrite, accompagnateur.trice... (en cours de recrutement).

- 1- **Aide méthodologique à la description des activités et de l'expérience du candidat**
correspondant aux exigences du référentiel de certification visée, à la formalisation de son dossier de validation.

- Séances collectives à distance

lundi 6 et mardi 7 juillet 2020

10h

Nombre de participant.e.s : pas de nombre minimum ou maximum de participants pour ces séances collectives.

- 3 rendez-vous individuels à distance

les rendez-vous individuels seront réalisés en mode distanciel : en face à face via internet par vidéo, ou par téléphone

du 7 au 9 juillet 2020 . Accompagnement à la rédaction du dossier - phase 1

1h

entre le 24 août et le 4 septembre 2020 . Accompagnement à la rédaction du dossier - phase 2

2h

entre le 28 septembre et le 9 octobre 2020 . Accompagnement à la rédaction du dossier – phase 3

1h

- 2- **Préparation à l'entretien en mode distanciel**

2 séances (6 heures)

entre le 9 et le 17 novembre 2020 . Préparation à l'entretien – phase 1

3h

entre le 30 novembre et le 8 décembre 2020 . Préparation à l'entretien – phase 2

3h

Nombre de participant.e.s : La préparation à l'entretien est proposée par groupe de 1 à 8 personnes

Une attestation de suivi de l'accompagnement est éditée à la fin de la démarche VAE.